

Ordonnance n. 8.063 du 30/04/2020 modifiant l'Ordonnance Souveraine n° 6.782 du 4 mars 1980 concernant les délits de conduite d'un véhicule en état d'ivresse ou sous l'empire d'un état alcoolique, modifiée (Journal de Monaco du 8 mai 2020).

Vu le Code pénal ;

Vu l' Ordonnance du 2 juillet 1866 sur les tarifs en matière civile, commerciale, criminelle et correctionnelle, modifiée ;

Vu la **loi n° 127 du 15 janvier 1930** constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 6.782 du 4 mars 1980 concernant les délits de conduite d'un véhicule en état d'ivresse ou sous l'empire d'un état alcoolique, modifiée ;

Vu l' **arrêté ministériel n° 94-531 du 12 décembre 1994** portant application des dispositions de l' Ordonnance Souveraine n° 11.321 du 1er août 1994 concernant les délits de conduite d'un véhicule en état d'ivresse et sous l'empire d'un état alcoolique ;

Article 1er .- (Voir l'article 4 de l'ordonnance n° 6.782 du 4 mars 1980).

Article 2 .- (Voir l'article 7 de l'ordonnance n° 6.782 du 4 mars 1980).

Article 3 .- (Voir l'article 12 de l'ordonnance n° 6.782 du 4 mars 1980).

Article 4 .- Les annexes de l' Ordonnance Souveraine n° 6.782 du 4 mars 1980 , modifiée, susvisée, sont abrogées.

Article 5 .- Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.